
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 22 juin 2016

Date de convocation :
Le 08 juin 2016

L'an deux mille seize, le 22 juin à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 juin 2016.

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 07
- de votants : 07

- délégués suppléants : 14
- de présents : 3
- de votants : 3

Étaient présents (10) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ;
M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Annie DENIS ; Mme Yveline DRUELLE ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU.

Absents excusés et non représentés : (10)

Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Anne GOZÉ ; M. Francis ALDEBERT,
M. Jean-Noël VERFAILLIE ; Mme Monique GUILBERT ; M. Vincent HADOT.

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/013/16

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

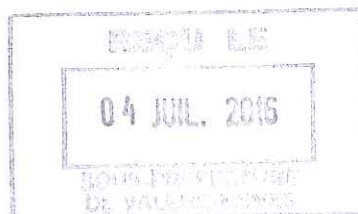
OBJET : Compte administratif
2015.

Vu le Budget Prévisionnel 2015 de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 18 décembre 2014 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2016 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 19 décembre 2014 ;

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives du même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'OTC VM pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Les opérations de l'exercice 2015 font ressortir les résultats suivants :



		Fonctionnement	Investissement	Total
A	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2014	7 009,72	4 129,69	11 139,41
B	Recettes de l'exercice 2015	988 186,01	3 574,80	991 760,81
C = A+B	Total recettes 2015	995 195,73	9 704,49	1 002 900,22
D	Report résultat de l'exercice 2014	0,00	0,00	0,00
E	Dépenses de l'exercice 2015	814 749,77	7 468,15	822 217,92
F = D+E	Total dépenses 2015	814 749,77	7 468,15	822 217,92
G = C-F	Résultat brut de clôture de l'exercice 2015	180 445,96	236,34	180 682,30
H	Restes à réaliser en DEPENSES	0,00	7 309,54	7 309,54
I = G-H	Résultat net de clôture de l'exercice 2015	180 445,96	-7 073,20	173 372,76

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 22 juin 2016,

- D'approuver le compte administratif 2015,
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- **Le compte administratif 2015,**

DÉCLARE :

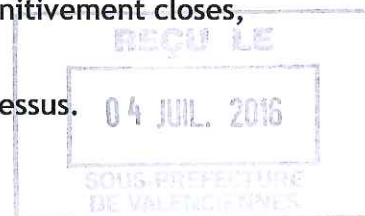
- **Toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes,**

ARRÊTE :

- **Les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



Fait à Valenciennes, le 22 juin 2016

La Présidente,
Élisabeth GONDY



La Présidente :
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Prefecture.